PROTOCOLE DE SECURITE

**CONCERNANT LES OPERATIONS DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT**

***Arrêté du 26.04.96, en application des articles R. 4515-4 à R. 4515-11*** ***du Code du Travail***

Numéro de consultation (1) : 25S050 Libellé du marché : **Fourniture de bracelets d’identification, ordonnances, étiquettes et rubans transfert, tickets de parking et bobines thermiques**

Numéro de Commande (4):

Zone acheteur

Le présent protocole est passé entre :

Le Centre Hospitalier de Universitaire de Poitiers représenté par :

Le Directeur Adjoint responsable des Achats – Direction des Achats.

* *et l’Entreprise*(2) *:*

*représentée par :*

Zone fournisseur

afin de préciser les conditions de réalisation des opérations suivantes :

Chargement X Déchargement X Opération ponctuelle ⬜ Opération répétitive X

Zone acheteur

Les informations et indications contenues dans le présent document servent à l’évaluation des risques de toutes natures générés par l’opération désignée ci-dessus ; elles doivent être obligatoirement observées.

Le fournisseur doit communiquer au(x) transporteur(s) le présent protocole qui devra être joint aux documents de bord du véhicule effectuant une opération de chargement ou de déchargement sur le site du CHU.

1. **ORGANISME D’ACCUEIL :**

CHU de Poitiers, 2 rue de la Milétrie CS 90577 86021 POITIERS CEDEX.

**1.1 Responsable de l’opération de chargement ou de déchargement pour le compte du CHU :**

Nom : David DUBOIS, responsable Magasin n°6

🕿 : 05.49.44.49.17

E-Mail : david.dubois@chu-poitiers.fr

**1.2 Lieu(x) de livraison**(3) **: CHU de Poitiers, 2 rue de la Milétrie, Magasin n°6, CS90577, 86021 POITIERS CEDEX**

Zone acheteur

1. **RENSEIGNEMENT SUR LA NATURE DU CHARGEMENT**

*Nom et description du ou des produits (Joindre liste si nécessaire) :*

*Numéro ONU  du produit (arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route) :*

*Code de désignation du type d’emballage utilisé pour le conditionnement du produit :*

Zone fournisseur

1. **CONSIGNES DE SECURITE A L’ATTENTION DU FOURNISSEUR ET DU TRANSPORTEUR**

**3.1 Circulation :**

1. Les véhicules pénétrant dans l’Etablissement doivent respecter :

- Le Code de la Route.

- Les panneaux de signalisation et les limites de vitesse propres à l’Hôpital, 30km/h.

- La priorité absolue laissée aux véhicules sanitaires et de secours ainsi qu’aux piétons.

1. Ne réduire en aucune façon les conditions de circulation des véhicules et des piétons qui sont fondamentales dans un Etablissement de Soins.

Les manœuvres, et notamment, les marche-arrières doivent être réalisées avec la plus grande prudence étant donné la présence fréquente d’usagers à mobilité réduite.

* **Hauteur maximum du véhicule : 3,80 m** (en cas de hauteur supérieure appeler le responsable de l’opération, voir 1.1).

**3.2 Personnel et Matériel :**

1. La société doit fournir les moyens et engins nécessaires pour le chargement ou le déchargement et compatibles avec les locaux du CHU. Aucun personnel sur site ne sera mis à sa disposition pour la réalisation des opérations de chargement ou de déchargement. La réception des produits livrés ou leur enlèvement se fait sur les quais ou dans les locaux du CHU. Le chargement ou le déchargement latéral est prohibé sauf avis contraire (voir 4.2).

**3.3 En cas d’accident :**

# Appel du Service Sécurité Environnement : 45000 depuis tous les postes de l’Hôpital

# Appel URGENCES-SMUR du CHU : 15 depuis tous les postes de l’Hôpital

1. **Consignes et mesures de préventions spécifiques à la réalisation de l’opération :**

Les deux parties rempliront de manière détaillée, si nécessaire, leur paragraphe.

**4.1 Consignes à prendre en compte et mesures de prévention préconisées par le CHU :**

Zone acheteur

***4.2 Consignes à prendre en compte et mesures de prévention préconisées par l’entreprise :***

Zone fournisseur

### **5) Renseignements transporteur**

A remplir par le candidat retenu, 15 jours avant le début de toute opération de chargement ou de déchargement, et à transmettre à la personne en charge du marché, avec 2 copies. Celui-ci en transmettra une au service en charge de l’opération et une au Service Sécurité Environnement. Ces documents seront archivés avec le présent protocole

*Nom du ou des transporteurs :*

*Nom de la personne en charge du transport :*

*🕿: 🖨 :*

*E-mail :*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| *Caractéristiques du ou des véhicules les plus pénalisants de votre flotte (voir 3.1) :* | | | | |
| *Type de véhicule* | *Longueur  en mètres* | *Largeur  en mètres* | *Largeur  en mètres* | *Poids en charge en tonnes* |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Zone fournisseur

### **6) Emargement du présent protocole de sécurité concernant les opérations de chargement et de déchargement**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Entreprise** | **Nom et qualité du représentant** | **Date** | **Signature** |
| CHU de Poitiers |  |  |  |
| *FOURNISSEUR* |  |  |  |

**Document remis au fournisseur  par l’acheteur :**

Plan précisant le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d’accès et de stationnement : le plan est à compléter par l’acheteur (cf. annexe1).

**Document à remettre par le fournisseur à l’acheteur :**

Fiche de sécurité du produit (si existante).

(1) Les parties grisées de la façon suivante, sont à remplir par l’acheteur

1. Les parties grisées de la façon suivante et en italique sont à remplir par le fournisseur.
2. Un plan est joint en annexe 1.
3. N° de commande en référence au marché n°\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le présent protocole est valable maximum 1 an, année civile.